

Conseil communautaire du 19 Janvier 2010
Salle des fêtes des Groseillers

Procès-verbal

L'an deux mil dix , le 19 janvier

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes des Groseillers sous la présidence de Mr Pascal OLIVIER

Etaient présents : M Tournayre J, Marsault Ph, Dupont M, Rongeon ch , c RAMDAME (remplaçante G DESPREZ) Y Pacreau , S Fournier, O Bienvenu, C Morisset , N Fortuné , B Renoux, S Destandau, B Faucher, S Juin, L gauthier , A R Perrin, M Giraudon, J Bâcle, P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, , P Olivier, M Bouchet, P Coury, N Mineau, M Pineau , B Bonnet, D Meen. F CHAUVANCY, J LIBNER

Pouvoirs :

Excusés :

Invités : Mme TRAVERS, présidente SMC et M MORICHON, directeur

Absents :,

Secrétaires de séance : J BACLE assisté de Mme Cathelineau

Le quorum étant atteint , le président ouvre la séance à 20 h 45 et offre ses meilleurs vœux à l'assemblée pour la nouvelle année.

Il précise que le conseil précède le bureau en raison de l'urgence des délibérations sur les tarifs.

Ordre du jour :

- Approbation PV conseil du 01.12.09 (*envoyé par mail*)
- Déchetteries (*fichier de présentation envoyé par mail*)
- Tarifs ordures ménagères
- Tarifs centre de loisirs
- Travaux écoles st marc et st pardoux : délégation
- **Rajout :**
- Marché voirie Mry – pénalités de retard
- Modalités paiement centre de loisirs- chèque vacances
- Questions diverses

Le Président laisse la parole à Mme Travers pour présenter le sujet DECHETTERIES

DECHETTERIE

Mme Travers rappelle que les communautés de communes sont consultées pour définir le choix stratégique du maintien ou de la réduction des déchetteries sur le territoire du SMC et laisse le soin à M Morichon de présenter à l'écran la synthèse du rapport « modernisons le réseau de déchetteries » .

Un groupe de travail au sein du SMC a été constitué pour proposer plusieurs scénarios.

Constats :

- 31 sites soit 1 pour 1655 habitants contre 1 pour 3294 habitants en moyenne départementale
- sites hors norme de sécurité et d'hygiène pour le personnel
- tonnages importants en déchets verts (47.93%)
- les sites acceptant également la ferraille et les D3E sont les plus fréquentés
- le coût des déchetteries est de 25 % /hab contre 12 à 15 € /hab sur des territoires similaires soit 1/3 du coût de la redevance
- le coût moyen à la tonne est élevé pour 11 déchetteries sur 31.

Propositions :

- scénario 1 : rénovation des 31 déchetteries
- scénario 2 : maintien de 9 déchetteries
- scénario 3 : maintien de 14 déchetteries

analyse des solutions :

	Travaux	Personnel à temps plein	Incidence sur les tarifs REOM	Avantages	Inconvénients
Solution 1	659 450 €	18 agents	+ 8.8 € (base 2 pers 1 collecte)	Situation figée	Ne sont plus aux normes sécurité et ne répond plus aux besoins
Solution 2	439 000 €	14 agents	+ 3.7 €	Ouverture 6 j / 7 – tous déchets acceptés – encombrants ramassés	Adhésion au projet
Solution 3	794 500 €	21 agents	+ 15 €	Ouverture 6 h /7 – tous déchets acceptés – trajets < 10 mn	Petites déchetteries difficiles à agrandir – besoin en personnel

Débat :

M Chauvancy conteste les données chiffrées en matière de coût à la tonne car la comparaison ne peut se faire entre des sites acceptant ou non les D3E et les ferrailles.

M Perrin déplore que les *décisions soient déjà prises et que ce débat ne soit qu'une information de données chiffrées pour orienter le choix de fermeture.*

Il s'inquiète des réactions de la population sur *un service qui n'existera plus avec une redevance qui ne diminuera pas*, voire le risque d'un *retour au dépôt sauvage* et remet en cause la gestion du SMC.

Mme Travers précise que la décision n'est pas prise et qu'elle fait l'objet du débat de ce soir à l'issue duquel elle souhaite connaître la position de la collectivité sur les choix proposés.

M Tournayre rappelle que lors du mandat précédent, des décisions démagogiques ont été prises engendrant l'immobilisme dans la gestion du service de collecte des OM. Il souhaite que ce soir une proposition claire soit faite pour permettre au SMC de prendre des décisions saines.

M Perrin quitte la séance à 21 h 15.

M Faucher tient que le nombre d'habitants au km² soit prise en compte dans la répartition des déchetteries sur le territoire et affirme que les charges de personnel sont un élément important dans les coûts du SMC haut val de sèvre par rapport à d'autres collectivités.

M Travers reconnaît que la pyramide des âges doit permettre à terme de diminuer les coûts induits par le personnel.

M Olivier déplore un tonnage aussi important en déchets verts, qui devraient être traités sur place surtout en milieu rural. M Cathelineau acquiesce et souhaite qu'un broyage soit proposé avec évacuation auprès des agriculteurs qui le souhaitent.

M Bacle s'interroge sur les solutions proposées par le groupe de travail et propose une autre solution à savoir 14 déchetteries avec ouverture 3 jours /semaine seulement.

Mme Travers rappelle que les 4 sites acceptant tous les déchets (ferraille et D3E compris) ne pourront être étendue à d'autres sites. Les déchetteries seront performantes si le nombre est réduit.

M Chauvancy souligne qu'une seule déchetterie sur le canton est trop peu et que 2 seraient plus pertinent (au nord et au sud) . Si 1 seul site , il risque d'y avoir affluence le samedi matin notamment.

M Marsault demande aux élus d'avoir une vision globale du problème et d'assumer le choix de réduire le nombre de sites pour apporter un meilleur service en tous lieux , tous les jours et mis aux normes. Le maintien des 31 sites n'est plus possible financièrement. Un 2^e site répondra t'elle aux besoins de la population ?

M Rongeon informe que les déplacements pour se rendre aux déchetteries seront de l'ordre de 10 mn en moyenne. Si réduction à 9 sites, il n'y aurait plus de fermeture annuelle (formation, congés etc...) Si les déchets verts étaient traités différemment , les trajets vers la déchetterie seraient moins fréquents.

M Olivier propose clore le débat et demande à Mme Bienvenu de dire un mot avant de passer au vote sur le sujet.

Mme Travers et M Morichon se retirent de la séance.

Mme Bienvenu offre à son tour ses vœux de bonne et heureuse année et espère que l'assemblée continuera à œuvrer ensemble même si parfois des discussions sont *serrées*.

M Olivier propose de délibérer sur les déchetteries :

- **maintien site de Verruyes**
- **ouverture d'un 2^e site (implantation, horaires et type matériaux à définir)**

ouverture d'un 2^e site : sur 29 votants , 17 sont POUR et 12 CONTRE

les horaires : unanimité à l'ouverture 3 j/semaine soit le mercredi, vendredi et samedi.

type de matériaux collectés : tous types de matériaux demandés

lieu d'implantation : laissée à l'étude du SMC en fonction de la densité de la population sur le canton.

Déchets verts : demande de trouver une solution pour éviter le traitement par le SMC

APPROBATION DU PV DI 1^{ER} décembre 2009

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

TARIFS ORDURES MENAGERES

Assiette calcul redevance 2010 :

Le nombre de foyers hors résidence secondaire est en augmentation sur le territoire pays sud gatine de 4.52 % ce qui engendre une population de 6803 habitants contre 6548 en 2009.

Le nombre total des foyers pris en compte par le SMC sur l'ensemble de son territoire est en augmentation de 1.60 %

PV conseil 19.01.2010

Les comptes du budget primitif 2010 ont été présentés par le SMC en comité syndical du 15 décembre 2009 avec *une augmentation des tarifs* de la Redevance ordures ménagères de 6.07 %

REDEVANCE ORDURES MENAGERES (TARIFS TTC / tva 5,5%)

nbre pers	1	2	3	4	5	6	7	8	RS
2010	156,67 €	200,31 €	235,00 €	259,62 €	284,24 €	289,83 €	295,43 €	302,14 €	200,31 €
2009	147.7 €	188.85 €	221.55 €	244.76 €	267.97 €	273.25 €	278.52 €	284.85 €	188.85 €

Participation financière 2010 à reverser au SMC (frais administratif inclus)

Participation service déchets : **587 364.88 €** (541 433.63 € en 2009)

Participation administration : **54 768.51 €** (44 046.01 € en 2009)

M Faucher rappelle que les frais administratifs sont en augmentation de 15 % et sont répartis différemment depuis le retrait de certaines compétences. Il souligne qu'ils tiennent compte de la charge en personnel du SMC.

M Tournayre souligne que les tarifs de la redevance sont fixés pour :

1/3 par la collecte

1/3 par le tri

1/3 par les déchetteries

à la question sur l'audit posée par M Renoux, M tournayre précise qu'un audit a bien été fait au mandat précédent mais qu'aucune décision n'a été prise face aux propositions préconisées pour réduire les coûts.

L'assemblée constate qu'elle n'a pas le choix de contrer les décisions du comité syndical sur les tarifs proposés.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide à l'unanimité :

- *l'application des tarifs de la REOM tels que définis ci-dessus par le SMC haut val de sèvre*
- *reversement au SMC des participations financières ci-dessus*
- *facturation auprès des usagers avec application du prorata temporis en 2 facturations annuelles*

TARIFS CENTRE DE LOISIRS

Prévision d'ouverture du centre de loisirs : **le lundi 8 février 2010.**

Rappel tarif été 2009 auprès de l'association : 70 € la semaine soit 14 € la journée + carte adhésion annuelle entre 8 € et 15 € selon l'association.

La CAF verse une prestation de service de 3,57 € par jour par enfant.

Afin de simplifier le système de facturation, il est proposé :

- de porter le tarif à 14.50 €/journée

- de conserver la totalité de la prestation de service de la CAF (compte tenu de la suppression de la carte d'adhésion demandée précédemment par les associations)

après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- ***L'Application des tarifs de centre de loisirs pour petite et grande vacances à raison de 14.50 € la journée***
- ***L'Application de la déduction des bons vacances aux familles ayant droit***
- ***la Demande du versement de la prestation de service et des bons de vacances auprès de la CAF***
- ***L'Autorisation au président pour signer les conventions afférentes (prestation de service et bons vacances)***

TRAVAUX ECOLES ST MARC ET ST PARDOUX

Dans le cadre du marché public à procédure adaptée lancé pour les travaux d'extension et de mise aux normes accessibilité des écoles de st marc et st pardoux, la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises pour ouvrir les plis (lot 1 à 9 le 8 janvier 2010 puis lots fluides le 15 janvier 2010).

La Commission du 22 janvier 2010, après analyse de l'architecte, statuera sur les entreprises retenues. Il est demandé de donner délégation au Bureau pour attribution des lots aux entreprises.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité donne délégation au BUREAU pour l'attribution des lots du marché aux entreprises.

REMISE GRACIEUSE PENALITES RETARD MRY

M Olivier rappelle que le marché de travaux signé avec l'entreprise MRY prévoyait des pénalités en cas de retard de l'entreprise , de 2000 € par jour calendaire.

Il informe que la première tranche a été réceptionnée le 4 décembre 2009 soit 25 jours après la date limite d'exécution fixée au 8.11.09 inclus (après prolongation accordée) ce qui représente la somme de 25 x 2000 € = 50 000 € de pénalités.

Il précise que le décompte définitif des travaux exécutés s'établit comme suit :

budget primitif opération VOIRIE =	1 049 200.00
<u>montant décompte définitif =</u>	<u>1 006 629.07 ttc</u>
excédent de crédit =	42 570.93 ttc

considérant la qualité du travail exécuté , des économies réalisées compte tenu de l'indice TP , des journées d'intempéries omises d'être notifiées à l'entreprise, il n'y a pas lieu de pénaliser l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- ***De lever en totalité les pénalités de retard de l'entreprise MRY***
- ***D'autoriser le président à verser le solde du marché de la tranche ferme 2009.***

REGLEMENT PAR CHEQUE VACANCES

Vu la compétence exercée en matière d'accueil de loisirs en période de vacances scolaires considérant que certaines familles bénéficient de chèques vacances pouvant servir au paiement des centres de loisirs

considérant que l'organisme l'ANCV encaisse les chèques et rembourse à la collectivité avec une retenue de 1 % du montant de la valeur nominale des chèques vacances pour toute remise égale ou supérieure à 200 euros et à un forfait de 2 € en-deçà de ce montant .

M le Président propose d'accepter ce mode de paiement

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- ***D'accepter les chèques vacances pour le paiement des centres de loisirs***
- ***De demander l'affiliation auprès de l'organisme ANCV pour remboursement***
- ***D'autoriser le président à signer la convention.***

ATELIER RELAIS

Vu la délibération du 22 septembre 2009 validant le programme de travaux pour la création de 2 ateliers relais et son enveloppe financière

Considérant les estimations du maître d'œuvre

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur

Après délibération le conseil communautaire à l'unanimité

Autorise le président à faire la demande auprès du Ministère de l'intérieur .

Questions diverses

Calendrier des prochains conseils à noter :

11 mars : vote du CA 2009 à Mazières

30 mars : vote du BP 2010 à Soutiers

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30